

PRESENTATION DU METIER

L'agent de sûreté et de sécurité privée surveille les lieux par une présence préventive ou dissuasive. Il gère l'accueil physique et traite les appels téléphoniques. En fonction de la gradation des risques et des menaces, il contrôle les accès aux bâtiments, aux zones sensibles et autres espaces identifiés et fluidifie les déplacements. Il anticipe les situations conflictuelles ou menaçantes par des techniques de détection et de désamorçage. En cas de situation conflictuelle dégradée, il intervient en préservant l'intégrité physique des personnes. Il peut être amené à renseigner des documents opérationnels et être force de proposition dans le cadre de la démarche qualité de service.

PUBLIC VISE

Tout public

PRÉ-REQUIS

1-Maîtriser la langue française est indispensable, à l'oral et à l'écrit, pour la compréhension et pour l'expression. Un résultat de niveau B1 au CECRL est requis.

Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou les ressortissants d'un pays tiers, ils doivent justifier d'un niveau de maîtrise de la langue française tel spécifié dans l'arrêté du 31 mars 2022.

2-Présenter une autorisation préalable d'accès à la formation délivrée par le CNAPS (pour laquelle les ressortissants étrangers non européens doivent justifier de 5 années de résidence continue et régulière sur le territoire, attestées par un ou plusieurs titres de séjour.) L'autorisation est matérialisée par un numéro personnel.

3- Justifier de son aptitude physique attestée par un certificat médical de moins de 3 mois pour pouvoir se former et se présenter au SSIAP 1.

Nota bene : Il est possible de bénéficier d'une adaptation de parcours si :- Le candidat est titulaire du SST, en cours de validité- Le candidat est détenteur d'un avis de formation initiale ou attestation de formation de recyclage du BS-BE manœuvre,- Le candidat est détenteur du diplôme SSIAP 1, en cours de validité, et si nécessaire, des attestations de recyclage ou de remise à niveau.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité
- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces
- Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

SECTEURS D'ACTIVITE ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU TITRE

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les activités industrielles : usines, entrepôts, zones d'activité, etc...
- Les activités tertiaires et commerciales : administration publique, banques, bureaux, hôpitaux, hôtels, parkings, grands rassemblements, magasins, centres commerciaux, etc...
- Les sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation (ex : espaces de loisirs, manifestations culturelles), sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers, etc...

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de sécurité qualifié
- Agent de sécurité confirmé
- Agent de sécurité mobile
- Agent de sécurité magasin pré-vol
- Agent de sécurité magasin vidéo
- Agent de sécurité magasin arrière-caisse
- Agent de sécurité filtrage
- Agent des services de sécurité incendie
- Agent de prévention et de protection incendie industriel

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : 3196 Code(s)

NSF :

344t--Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

K2503 Sécurité et surveillance privée

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

La formation se compose de 2 modules, complétés par 2 périodes en entreprise.

Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine).

Module 1. Assurer la sécurisation d'un site dans une démarche de prévention et de protection : Application des textes juridiques relevant des activités privées de sécurité - Gestion du poste de sécurité en situation normale ou de crise sur le site d'exploitation - Gestion de l'accueil, filtrage et contrôle d'accès sur le site d'exploitation - Prévention ou gestion d'un conflit sur le site d'exploitation - Réalisation d'une ronde pouvant nécessiter une intervention sur le site d'exploitation - Prévention de la menace terroriste ou réaction à tenir en cas d'attaque terroriste sur le site d'exploitation (6 semaines).

Période en entreprise (1 semaine).

Module 2. Assurer une protection renforcée sur un site dit « sensible » : Prévention du risque incendie ou comportement à avoir face à la naissance d'un incendie dans un ERP ou un IGH- Sécurisation d'un site dit "sensible" (2 semaines).

Période en entreprise (1 semaine).

Session d'examen (1 semaine).

MODALITES D'ORGANISATION

Durée totale minimum :

3 mois environ (280 heures).

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum en présentiel

Modalités d'intersession :

Période en entreprise (1 semaines).

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques :

□ Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique □ Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :

- Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- Les logiciels appropriés
- La connexion Internet et à notre serveur
- Les supports papiers
- Ecrans interactifs

Matériels pédagogiques :

Matériels conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation (article 2.2 : matériels affectés aux plateformes pédagogiques),

Moyens matériels et pédagogiques conformes à l'annexe XI de l'arrêté de 2 mai 2005 consolidé - installations techniques de sécurité (désenfumage, système de sécurité incendie, etc.) ;

Les matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation SST (INRS)

Qualification des formateurs :

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : Niveau 5 RNCP

Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

Modalité de suivi du programme et appréciation du résultat

Fiche de présence

Enquêtes de satisfaction pour chaque stagiaire (évaluation de la formation réalisée en fin de formation).

Attestation de fin de formation

Programme de formation validé (daté et signé) par le formateur et le stagiaire.

LE COUT DE LA FORMATION

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

Nous contacter :

Email : contact@ifps-formation.fr

Téléphone : +33 07 61 73 20 10 +33
01 46 31 46 02

EVALUATION FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées. Les résultats de cette évaluation sont pris en compte dans la synthèse transmise au jury.

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- * D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- * Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- * Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

ACCESSIBILITE



Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

Référent handicap : Monsieur AZIE EUSTACHE

Téléphone :
+33 07 61 73 20 10
+33 01 46 31 46 02

